VENTES A L'ENCAN

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE

LA GRANDE,

Commode et Substantielle Résidence à deux étages avec mansarde

ET UNE BATISSE ECURIE DANS LE FOND,

Nos 811 et 813 rue Robin.

SUCCESSION DE JEREMIAH LINCOLN.

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune,—MERCREDI, 21 février 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 18 janvier 1900, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Jérémiah Lincoln (No 59,904 du dossier de ladite Cour), il sera vendu à l'enchère publique—

1° Un certain lot de terre désigné par le No Deux dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Terpsichore et Robin, dans le faubourg Annonciation, dans le Premier District de cette ville, et lequel lot mesurant 31 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Robin sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, et les droits, voies et privilèges y appartenant, d'après le devis d'un plan par E. Surgi, ingénieur civil, daté le 29 mai 1847, lequel dit devis est annexé à un acte passé pardevant S. H. Lewis, ancien notaire en cette ville, daté le 27 mars 1848.

2° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans cette ville dans le même district et ilet que la ci-dessus décrite propriété et contigu au même, mesurant 15 pieds 11 pouces et 2 1|2 lignes de face à la rue Robin, sur 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles, étant la moitié la plus près de la rue Chippewa du lot No Un, sur un plan de L. Surgi, ingénieur civil, le 29 mai 1847, déposé en l'étude de S. H. Lewis, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations sur les premièrement et deuxièmement décrites propriétés comprennent une grande et confortable résidence en bois, à deux étages et mansarde, désignée par le numéro municipal 811 rue Robin, et contenant vestibule, salon, salle à manger, office, cuisine, etc., de spacieuses et bien aérées chambres à coucher, cabinets, mansarde finie, etc. Le fond des dites propriétés est amélioré une bonne et substantielle bâtisse en bois couverte en ardoise comme écurie; aussi une bâtisse en bois à un étage comme bureau sur la façade, avec entrée pour wagon, portant le No 813 rue Robin, le tout bâti avec soin et substantiellement avec des matériaux et bois choisis par le défunt. Une bonne situation, à proximité de plusieurs grandes presses à coton, chars urbains et autres agréments.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance un an après date en des billets garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur portant 8 0|0 par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité.

Actes de vente, incluant les timbres du revenu des E. U., aux frais des acquéreurs pardevant Félix Joseph Puig, notaire. Un dépôt de 10 0|0 exigé au moment de l'adjudication.

Frank H. Butler, jr. avocat.

21 janv—21 28 fév 4 11 18 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Occasion pour ceux qui veulent faire des placements.

COTTAGE DOUBLE

1731 et 1733 rue Polymnie.

Splendide site à batir,

1156 et 1158 rue Magasins, près de la rue Erato.

Succession de Dennis Ahern.

PAR PAUL & GURLEY Albert Paul, Encanteur, Bureau 727 rue Commune Le MERCREDI 21 février 1900 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, agissant pour l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour Division D, maintenant absent en congé, daté le 16 janvier 1900, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Dennis Ahern (dossier No 43,616); il sera vendu à l'enchère publique:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Polymnie, Carondelet, Baronne et Euterpe, désigné comme lot No 3 de l'ilet 89, lequel dit lot mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Polymnie sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant le cottage double de valeur, ayant deux étages dans le fond, contenant 6 ou 7 chambres de chaque coté office, allée et bonne cour dans le fond, et connu comme les Nos municipaux 1731 et 1733 rue Polymnie, réclamant de bons locataires, rapportant $12 de chaque coté; bon emplacement et bon entourage.

2° Ce site de valeur à bâtir, ce certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Erato, Clio et Constance désigné par le No 2 sur un plan de A. Castaing, arpenteur, daté le 9 juin 1859, et déposé pour référence en l'étude de S. Barnett, ancien notaire, ledit lot mesurant (en mesure anglaise) 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Magasin, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Un splendide site pour bâtir, centralement situé près de tous les avantages voisinage de choix, l'ilet de la rue pavée, lignes de chars électriques en face, etc.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en un an avec 8 pour cent par an d'intérêt sur les paiements différés ensemble avec toutes les clauses usuelles d'assurances et de sécurité, et d'après la loi. Acte de vente incluant les timbres du Revenu des Etats-Unis à la frais de l'acquéreur pardevant Fred Zengel, notaire. L'acquéreur assumant les taxes de 1900.

21 janv—21 28—fév 4 11 18 à date

W. C. H. Robinson.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

IN RE J. N. HOWELL VS THE SOUTHERN CONFECTIONERY CO. LTD.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—No 60,167.

Marchandises en vente—Ustensiles de manufacture de confiserie. Et liste de comptes courants.

MERCREDI, LE 31 JANVIER 1900.

Sur les lieux, No 510 et 512 rue Magasins, à 11 heures A. M.

PAR W. C. H. ROBINSON, Encanteur—Bureau 812 rue Commune—Sous et en vertu d'un jugement et ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 15 janvier 1900, in re J. N. Howell vs la Southern Confectionery Co. Ltd, dossier No 60,167, il sera vendu à l'enchère publique,

1. La marchandise en vente, etc., de la compagnie ci-dessus.

2. Les comptes courants.

D'après l'inventaire enregistré dans l'étude de Fred Zengel, notaire. Les clefs de la maison au bureau de l'encanteur

Conditions—Comptant.

W. C. H. ROBINSON, Encanteur.

Hugh S. Sithon, avocat.

21 jan—21 28 à date

Jas. A. Brennan et Fille.

CHAST, YENNI VS THE NEW ORLEANS CO-OPERATING BANKING ASSOCIATION.

No 57,119—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

IL ERA VENDU, à l'enchère publique, le SAMEDI, 27 janvier 1900, à 11 heures A. M., à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, par JAS. A. BRENNAN & FILLE, encanteurs, tous les billets réclamations et jugements appartenant à ladite corporation, d'après l'inventaire enregistré au bureau des recoveurs 627 rue Gravier, d'après un ordre daté et signé le 15 janvier 1900 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B.

Conditions—Comptant.

17 jan—17 22 26 27

VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan et Fille.

—o—

SUCCESSION DE J. A. C. WADSWORTH.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Division E—No 48 526—Par ordre signé le 15 janvier 1900, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge, de la succession ci-dessus, Je, Jas. A. Brennan, encanteur, vendrai à l'enchère publique, le SAMEDI 17 février 1900, à 11 heures a. m., à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune, la propriété ci-après décrite, à savoir, le tout situé dans la paroisse Morehouse, Etat de la Louisiane:

1° Un quart du sud-ouest de la section du quart sud-ouest de la section 15, quart nord-ouest du quart nord-ouest de la section 22, sud-est quart sud-est quart de la section 16, nord est quart de la section nord-est 21, le tout dans township 23, n. r., 8 est, le tout contenant 180 acres.

2° Le tract Marwin, composé de la moitié ouest de la section 8, moitié est de la section 7, moitié nord de la section 17, moitié est de la section 18, township 21, n. r, 8 est, contenant 1114 acres, plus ou moins.

Conditions—Comptant.

16 jan—16 21 28—fév 4 11 16 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain vacant de valeur,

Sur la rue des Ursulines, après Tonti.

PAVAGE EN ASPHALTE, CHARS ELECTRIQUES PASSANT DEVANT, PRÈS DE TOUTES LES COMMODITÉS.

GRAND TERRAIN RUE STE-ANNE, près Rocheblave.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. — Division A—No 60,778.

In re les mineurs Louis, James, Joseph et Edmond Ferronillet.

IL sera vendu à l'enchère publique le MERCREDI, 28 février 1900, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, par JAS. A. BRENNAN ET FILLE, Encanteurs, bureau No 630 rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 22 janvier 1900, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la suivante décrite propriété, à savoir:

1. Un lot de terre en cette ville dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Miro, Tonti, et St Philippe, désigné par le No 12 et mesurant 38 pieds 4 pouces et 5 lignes de face sur la rue Ursulines par 106 pieds 8 pouces et 5 lignes sur la ligne parallèle à la rue Tonti et 112 pieds 9 pouces et 2 lignes sur une ligne oblique de l'autre côté

2. Un lot de terre dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Ste Anne, Rocheblave et Orléans, désigné par le No 147, et mesurant 29 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 83 pieds plus ou moins, entre lignes parallèles.

Conditions—La moitié ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et la balance à un crédit d'un an, avec billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication, garantis par lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue, honoraires d'avocats et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les taxes de 1900 et les timbres du revenu, ainsi que l'acte de vente, pardevant F. D. Charbonnet, N. P., aux frais des acquéreurs; un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

23 janv—23 28—fév 4 11 18 25 28.

W. H. Fitzpatrick.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ COTTAGE Nos 616 et 618 rue Bellecastle, No 5220 rue Laurel, dans l'affaire de la succession de Mme Mary Wills veuve de Robert Arlington; No 60,587 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 445 rue Camp—Le MARDI, 13 février 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 840 rue Commune, où les plans donnent tous les détails et dimensions conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Division D, maintenant absent pour cause de maladie, daté et signé le 27 décembre 1899, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, et numérotée, ordonnant à W. H. Fitzpatrick, encanteur, de vendre à l'enchère publique, après les délais et annonces usuels la suivante décrite propriété à savoir:

1° Une certaine portion de terre dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 15, borné par les rues Laurel, Jersey, Valmont et Bellecastle, désignée par le No 9, et mesurant 33 pieds et 3 pouces de face à la rue Bellecastle sur 128 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant un cottage double, étant Nos 616 et 618 rue Bellecastle, entre les rues Jersey et Laurel, borné par la rue Valmont, contenant trois chambres de chaque côté.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appertenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Laurel, Bellecastle et Dufossat, désigné comme lot No 17 et mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant un cottage simple étant le No 5220 rue Laurel, entre les rues Dufossat et Bellecastle, borné par la rue Jersey, contenant six chambres, etc., sur une ligne de chars électriques.

Conditions—Comptant, ou, à l'option de l'acquéreur, une demie ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, payable en billets de l'acquéreur, datés le jour de l'adjudication, portant 8 pour cent d'intérêt par an de leur date et garantis ensemble avec 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de non paiement des billets à leur maturité et de procès là-dessus; par lien de vendeur, privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec les clauses usuelles comme l'assurance et le transfert de la police; le pacte de non-aliénando et autres clauses de sécurité; l'acquéreur devant déposer 10 pour cent de son enchère entre les mains de l'encanteur et devant payer les taxes d'Etat et de ville de 1900, aussi bien que le coût de l'acte de vente et les timbres du Revenu de l'Intérieur ledit acte de vente devant être passé pardevant Théodore G. Spitzfaden, notaire à la Nouvelle-Orléans.

12 jan—12 14 21 28—fev 4 11 12 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Double Cottage, Nos 2717 et 2719 rue Philip, dans l'affaire de la succession de Christian Windstein et als, No 46,047—du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 834 rue Gravier—MARDI, le 6 février 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 et 842 rue Commune, où les plans montrent tout les détails et les dimensions, conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Division D, maintenant absent en congé, daté et signé le 27 décembre 1899, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, et numérotée, ordonnant à W. H. Fitzpatrick, encanteur, de vendre à l'enchère publique, après les délais et annonces usuels, la suivante décrite propriété à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages à cela appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé, placé et étant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clara, Jackson, Philip et Maunsel (ou Magnolia) désigné par le No 4 sur un devis annexé à un acte passé pardevant Paul E. Laresche, ancien notaire en cette ville, le 10 avril 1861. Ledit lot mesurant 30 pieds et 2 pouces de face à la rue Philip, sur 123 pieds 10 pouces et 2 1|8 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 3. 124 pieds 11 pieds et 2 lignes de profondeur sur l'autre ligne de séparation et 30 pieds 1 pouce et 4|4 lignes de largeur dans le fond. Les améliorations comprenant un Cottage double, étant les Nos 2717 et 2719 rue Philip, entre les rues Clara et Magnolia; contenant deux chambres et cuisine, hangar, une citerne de chaque côté; banquette briquetée.

Termes et conditions—Devant être vendu à l'enchère publique à terme de une moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, devant être représenté par des billets de l'acquéreur, portant 7 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, et devant être garanti par lien de vendeur, privilège et hypothèque spéciale sur ladite propriété; l'acte devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité incluant le pacte de non aliénando, l'acquéreur devant payer les taxes de ville et d'Etat dues en 1900 et de faire un dépôt de 20 pour cent est requis au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Geo. J. Unterimer, notaire, et pour les timbres du revenu [illegible]

[illegible] 7 14 21 28 fév 4 5 6

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Payante

Dans le Second et Troisième District.

No 916 RUE VILLERÉ, entre Dumaine et St-Philippe,

Joli Cottage élevé de terre

Nos 1824-1826 RUE DAUPHINE, entre Esplanade et Kerlerec,

Belle maison à deux, corps de logis.

No 1121 RUE KERLEREC, entre Remparts et St-Claude.

Cottage à un étage avec attic

Les propriétés ci-dessus sont situées dans de bonnes localités, avec les Ecoles, Eglises, Marchés, Chars et toutes les autres commodités à portée de la main.

Succession de Louise Curta.

No 61,154—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR Encanteur—Bureaux No 813 rue de la Commune,

MERCREDI 31 FEVRIER 1900,

à midi, il sera vendu à l'enchère publique à leur

BUREAU ET BOURSE

No 813 Rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne,

En vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, daté le 17 janvier 1900, les propriétés ci-après décrites, pour le compte de la susdite succession, à savoir:—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, St Philippe, Dumaine et Marais, lequel dit lot mesure 30 pieds, plus ou moins, de face à la rue Villeré, sur 80 pieds de profondeur. D'après un croquis et certificat fait par A. de Armas, député voyer de la ville, daté le 3 juin 1884, annexé à un acte de vente par A. M. Vallée à Mme Paul Boé, passé pardevant Felix J. Dreyfous, notaire en cette ville, le 27 mai 1884. Il appert que ladite propriété mesure en réalité 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face sur la rue Villeré, sur une profondeur de 64 pieds 1 pouce entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un joli cottage élevé de terre, ayant 6 chambres et cabinet, une bâtisse à un étage à l'arrière, citerne, lieux d'aisance, etc., connu sous le numéro municipal 916 rue Villeré.

2° Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Kerlerec, St. Claude, Colombus et Remparts, mesurant, en mesure américaine 30 pieds de face à la rue Kerlerec sur 77 pieds 3 pouces de profondeur plus ou moins sur le côté de la rue St Claude et 72 pieds 6 pouces de profondeur sur le côté de la rue Remparts et 30 pieds 3 pouces plus ou moins sur la ligne du fond, d'après un devis fait par Pilié et Dopouilly, le 15 juin 1865, annexé à un acte passé le 21 juin 1865, pardevant A. Boudousquié, alors notaire en cette ville ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Les améliorations consistent en un cottage à un étage avec mansarde, contenant 4 chambres et un cabinet, cuisine avec 2 chambres, citerne, hydrant, lieux d'aisance, etc., connu par le No municipal 1121 rue Kerlerec.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, et avantages qui y appartiennent en quelque sorte situé dans le troisième district de cette ville dans l'ilet No 157 borné par les rues Dauphine, Kerlerec, Bourbon et Esplanade, et désigné par la lettre A sur un plan fait par Arthur de Armas, député voyer de ville, le 26 août 1884, lequel lot de terre mesure conformément au devis 43 pieds 2 pouces de face à la rue Dauphine par une première profondeur de 58 pieds 7 pouces 4 lignes sur son côté le plus rapproché de la rue Bourbon, ensuite 4 pieds 9 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Dauphine et allant vers la rue Bourbon, ensuite 27 pieds 4 lignes sur une seconde ligne de profondeur parallèle à la rue Bourbon. Ensuite 47 pieds 11 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond et 95 pieds 11 pouces sur la ligne de profondeur le séparant de la propriété de C. Soniat, ou représentants; ledit lot commençant à une distance de 52 pieds 9 pouces de l'angle d'intersection des rues Bourbon et Dauphine.

Les améliorations consistent en un joli cottage double à deux étages et mansarde, ayant 4 chambres, galerie et cabinet de chaque côté, cuisine à deux étages avec 4 chambres de chaque côté, citerne, lieux, hydrant, chambre à bain, etc., de chaque côté, connu par les Nos 1824 et 1826 rue Dauphine.

Termes et conditions — Comptant, à pas moins que la valeur évaluée. Si la propriété ne rapporte pas le montant de l'évaluation comptant, elle sera immédiatement offerte de nouveau avec bénéfice de l'évaluation, à la moitié comptant, la balance en un et deux ans avec toutes les clauses usuelles de sécurité; les billets pour la balance en un et deux ans portant six pour cent d'intérêt; les acquéreurs assumant en plus les taxes de ville et d'Etat pour 1900, et devant faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication. Actes de vente pardevant M. H. Manion, notaire, aux frais des acquéreurs, incluant les timbres du revenu de l'intérieur.

MM. Boatner, Dodds et Boatner, avocats.

10 janv—10 21 24—fev 4 11 12 13

Denis & Danziger.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

COTTAGE SIMPLE.

Bien situé dans le Quatrième District.

No 2334 rue Sixième, à l'encoignure de la rue Howard.

Succession de Patrick Tracey et femme.

No 60,081.—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER, D. Danziger Encanteur, bureau No 134 rue Carondelet—MARDI, 13 février 1900, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, en ne les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 15 décembre 1899, et signé le 3 janvier 1900 par l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la susdite Cour Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

Le Cottage simple bien situé 2334 rue Sixième à l'encoignure de la rue Howard, contenant galeries sur la facade et dans le fond, 3 chambres, cuisine; dans la cour il y a des hangars, poulailler et citerne. La terre est décrite comme deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville désignés comme lots I et J, de l'ilet 334, borné par les rues Sixième Septième, Liberté et Howard, et mesurant 60 pieds de face à la rue Sixième sur 125 pieds de profondeur et façade à la rue Howard.

La maison est pourvue de tous les agréments; les 3 chambres de façade sont bien tapissées, et c'est un bon placement.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, l'assurance et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur assumant les taxes de 1900 en plus et au dessus le montant de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de l'adjudication. Acte de vente incluant les timbres du revenu intérieur des Etats Unis, aux frais de l'acquéreur pardevant W. R. Kerr, notaire.

13 jan—13 14 21 28—fév 4 11 à date

HABITATION ORMOND

A 24 milles environ au-dessous de la ville, rive gauche.

Cette propriété sera vendue à l'enchère, SAMEDI, 27 janvier, à 11 heures, à la Maison de Cour, paroisse St-Charles, par le shérif Levin Ory. Excellente terre pour culture du riz ou de la canne à sucre. Pour plus de détails, voir le "St-Charles Herald", publié à Hahnville tous les samedis ou s'adresser à Chas J. Théard, avocat, 308 rue du Camp.

31 déc—31—janv 7 14 21 26

VENTES A L'ENCAN.

Macon & Kernaghan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement Rémunératif, dans un Cottage Double, Nos 2619 et 2621 rue Melpomène.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—MERCREDI, le 21 février 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 15 janvier 1900, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de Mme Mary Ellen Williams, femme de John Scanlan vs Margaret Frances Kelly, une mineure No 42,271 du dossier de ladite cour, la suivante décrite propriété, à savoir:

Le productif cottage double en bois à un étage Nos 2619 et 2621 rue Melpomène, contenant galerie, quatre chambres, hangar, etc., de chaque côté, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Thalie, Sud Robertson et Magnolia. Le lot de terre mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène, sur une profondeur entre lignes parallèles de 96 pieds, d'après un devis annexé à un acte pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 31 mai 1870, sur lequel il est désigné par le No 13, et est composé de tout du dit lot moins 31 pieds 9 pouces enlevés du fond, d'après le plan par Reizenstein, sur lequel il est désigné par le No 13, sur une vaste avenue, près des chars des églises, marchés, écoles, et loué au taux de $240 par an, le rend un placement sûr et productif.

Conditions — Une moitié comptant et la balance en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. En cas de procès dix pour cent d'honoraires d'avocat, les taxes pour l'année 1900 de même que les timbres du revenu intérieur des Etats Unis devant être aux frais de l'acquéreur. Le dépôt usuel de dix pour cent du prix de l'adjudication devant être fait au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7 janv—7 14 22 28—fév 4 7

Louis A. Richards.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mardi le 30 janvier 1900.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur Bureau No 629 rue Commune, MARDI le 30 janvier 1900 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un ordre issue daté et signé le 28 décembre 1899 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire intitulée Succession de Henry Wichterich No 60,787 du dossier de la susdite cour, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Numéros 7 et 8 dans l'ilet No 8, borné par les rues Lesseps, France, Grands-Hommes (maintenant Dauphine) et Craps (maintenant Bourgogne); lesquels dits lots mesurant, en mesure américaine, chacun vingt-six pieds sept pouces, plus et demie lignes de face à la rue Lesseps sur cent huit pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois contenant de chaque côté deux chambres, cuisine et galerie couverte, citerne, hangars, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, payable en un ou un et deux ans en billets portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. En cas de procès dix pour cent d'honoraires d'avocat, les taxes pour l'année 1900 de même que les timbres du revenu intérieur des Etats Unis devant être aux frais de l'acquéreur. Le dépôt usuel de dix pour cent du prix de l'adjudication devant être fait au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 déc—30—jan 2 9 16 23 28 29 30

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Henry Marx.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 58 195—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Archibald A. Marx, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

18 jan—18 22 27

Succession de Cornelius Regan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 60,473—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en ont pour lesquelles le compte présenté par Cornelius Regan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

25 jan—25 29—fév 3

Succession de John N. Sewell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 61 184—Division E—Attendu que Mme Katherine J. Bell, veuve de John N. Sewell, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John N. Sewell, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

18 janv—18 22 27

Succession de Mme Lydia Gordon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 61 190—Division A—Attendu que Gordon King a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Lydia Gordon, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

23 janv—23 27 fév 1

Succession de Rafael Martinez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 45,390—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par R. G. Carbajal, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

21 janv—21 25 30

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'un intérêt de valeur dans le Scenic Railway Co., à West End.

John J. Keegan vs James A. Griffith

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 60 966—En vertu d'un ordre de vente daté le 15 janvier 1900 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 30 janvier 1900, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur James A. Griffith dans et le stock roulant de rails, paraphernalia et tous les appareils et dépendances du Scenic Railway Company, à West End.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Sherif civil de la Paroisse d'Orléans.

B. McCloskey & P. S. Benedict, avocats pour le plaignant.

16 jan—16 23 26 30

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur du Sixième District.

W. N. Grunewald vs Mme Anna M. Damonte, femme de F. B. Ellermann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 60,890—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 1er février 1900 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

1 Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent etc, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 19 borné par les rues Magasins, Walnut et Market et la ligne supérieure du Parc Audubon, lesquels dits lots sont désignés par les lettres F et G. Le lot F mesurant trente pieds de face à la rue Walnut sur une profondeur de cent vingt neuf pieds trois pouces et trois lignes sur la ligne la plus près de la rue Magasins et divisant ledit lot du lot E, et une profondeur sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Market, et le divisant du lot G de cent vingt-huit pieds cinq pouces et deux lignes, sur une largeur dans le fond de trente pieds et une ligne sur la ligne supérieure du Parc Audubon, le lot G mesure trente pieds de face à la rue Walnut sur une profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Magasins et le divisant du lot F de cent vingt-huit pieds cinq pouces et deux lignes, et une profondeur sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Market et le divisant du lot H de cent vingt sept pieds sept pouces et une ligne, sur une largeur sur la ligne du fond étant la ligne supérieure de côté du Parc Audubon de trente pieds et une ligne.

II. Un certain lot de terre situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Walnut, Water et Chestnut, désigné par le No cinq sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, le 22 septembre 1896, annexé à un acte passé pardevant H. L. Tullis, notaire, le 19 avril 1897 et mesurant trente pieds de face à la rue Chestnut sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2me Un certain lot de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Chestnut Walnut et Market, ledit ilet est désigné par le No 18 d'après un devis d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer de ville, annexé au rapport des experts enregistrés dans le dossier de la succession de Joseph Roger Damonte, No 46,643 du dossier de la Cour civile de District, et mesurant d'après cela trente pieds de face à la rue Magasins sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles ledit lot est désigné